

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 4 AVRIL 2023

À BOCAPOLE, À BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le quatre avril deux mille vingt-trois, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Madame Marie JARRY, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (12) : Cécile VRIGNAUD, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Dominique PAQUEREAU, Michel PITORIN, Jack RAMBAULT, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Benoit SIMONNEAU, Dominique TRICOT

Pouvoirs (1) : Joëlle NAUD À Dominique PAQUEREAU,

Absents (3) : Joëlle NAUD, Claire PAULIC, Philippe ROBIN

Date de convocation : 29-03-2023

Secrétaire de séance : Monsieur André GUILLERMIC

BOCAPOLE (REGIE)

Subvention bocaplace

Il s'agit de prolonger le partenariat avec l'association « Bocaplace » et d'attribuer une subvention pour 2023.

Considérant la volonté de prolonger le partenariat fructueux mis en place avec l'Association Bocaplace ;

Considérant la demande de Madame la Présidente de l'Association *BOCAPLACE* pour une subvention d'un montant de 550 € pour aider au fonctionnement de l'association.

Bocaplace est une association de loisirs et vie sociale dont les membres bénévoles aident les spectateurs à se diriger et se placer lors des manifestations et spectacles dans l'enceinte de Bocapole en étroite collaboration avec la régie de Bocapole. A ce titre l'association prend sa place pleine et entière aux cotés de la Régie pour son fonctionnement quotidien.

Il est proposé de continuer à soutenir l'action de ce partenaire et d'octroyer à cette association une subvention de fonctionnement de 550 € pour 2023.

Le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole, est invité à :

- **attribuer une subvention d'un montant de 550 € à l'association BOCAPLACE pour l'année 2023 ;**
- **imputer la dépense au Budget Bocapole, chapitre 65 « autres charges de gestions » compte 6574 Subvention de Fonctionnement ;**
- **autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Transmis en préfecture le **11 AVR. 2023**

Notifié ou publié le **11 AVR. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Régie Bocapole,,
Marie JARRY,

